

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « environnement urbanisme
logement »

Conseil municipal du 24 juin 2019
Séance du 5 juin 2019

50 Cession du bien sis 6 et 6 bis boulevard Salvador Allende au profit de l'association AECFP

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

MM. CABARET, LEMAIRE, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. MARTIN, Mme BARBETTE, M. AKABLI, Mmes FAZAL, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON
Mme GUENDOUZE
M. N'DIAYE
M. ATAKAYA
M. LELONG
Mme LEHNER

Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :

Mme CARLIER
M. VILLEMAIN
Mme MOUSSATEN
Mme SAVAS
M. LEMAIRE
Mme LAMBRE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : Mme MEHADJI	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

La Ville a été contactée par l'association AECFP (Association Educative et Culturelle Franco-Pakistanaise) qui souhaite acquérir le bâtiment et ses abords situé 6 et 6 bis boulevard Salvador Allende dont elle est actuellement locataire de deux appartements. Elle projette de transformer cet immeuble d'habitations en centre éducatif et culturel.

Un géomètre a été missionné par la Ville pour la délimitation de l'emprise à céder à l'association. Afin de conserver l'accès à l'école voisine depuis la rue Jean Macé, la parcelle cadastrée section BE n°138 sur laquelle est édifié ce bâtiment a fait l'objet d'une division. La Ville conserverait alors la parcelle cadastrée section BE n°429 pour cet accès et céderait à l'association la parcelle cadastrée section BE n°428 conformément au plan ci-annexé.

Par délibération n°49 du 24 juin 2019, le conseil municipal a décidé le déclassement du domaine public communal de l'emprise de terrain désaffectée de l'usage public correspondant en partie aux abords du bâtiment que l'association souhaite acquérir. Suite à la réalisation du document d'arpentage, ce terrain est cadastré section BE n°431.

maintenant !

Il est alors proposé de céder à l'association le bien constitué des parcelles cadastrées section BE n°428 et 431 pour une superficie d'environ 1 269 m² représenté en teinte violette au plan ci-annexé.

En date du 18 septembre 2018, le service du domaine a estimé la valeur vénale de ce bien à 541 000,00 € libre de toute occupation. Considérant que la vente interviendrait avec les occupations actuelles par des locataires que l'association accepte de maintenir jusqu'à leur relogement par la Ville et que le projet de l'association intégrera les travaux d'isolation thermique et la remise aux normes du bâtiment initialement prévus par la Ville pour un montant de 80 000,00 €HT, il est proposé de céder ce bien au prix de 400 000,00 €.

Aussi, il vous est proposé d'accepter la cession de ce bien dans ces conditions et d'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération n°50 du conseil municipal en date du 24 juin 2019,

Vu l'avis du service du domaine en date du 18 septembre 2018,

Vu les plans ci-annexés,

Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 5 juin 2019,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 18

Contre : 6

Abstention : 14

■ Décide à la majorité :

Article 1^{er} : d'accepter la cession au prix de 400 000,00 € au profit de l'Association Educative et Culturelle Franco-Pakistanaise du bien sis 6 et 6 bis boulevard Salvador Allende à Creil cadastré section BE n°428 et 431.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : **25 JUIN 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ..01/07/19

et publication ou notification le ..01/07/19...

affiché le25/06/19.....

CREIL, le01/07/2019.....

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 01/07/2019

Reçu en préfecture le 01/07/2019

Affiché le 25/06/2019

SLO

ID : 060-216001743-20190624-DLRG190624050-DE

Préfecture de la Région de Bourgogne
Direction Régionale de l'Environnement, du Climat et de la Prévention
Service Régional de l'Environnement
10, rue de la Préfecture
21000 DIJON
Tél : 03 80 39 39 39
Fax : 03 80 39 39 40
www.bourgogne.fr

Francis E. BAPTE
Préfecture de la Région de Bourgogne
Direction Régionale de l'Environnement, du Climat et de la Prévention
Service Régional de l'Environnement
10, rue de la Préfecture
21000 DIJON
Tél : 03 80 39 39 39
Fax : 03 80 39 39 40
www.bourgogne.fr